

## Histoire

### État, pouvoirs et contestations dans les monarchies française et britannique et dans leurs colonies américaines (vers 1640-vers 1780) (question nouvelle)

Le programme d'histoire moderne invite les candidats à réfléchir à une question d'histoire politique large dans le contexte de la seconde modernité, au sein des monarchies française et britannique et dans leurs colonies américaines. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la France et les Îles britanniques (Angleterre, Pays de Galles, Écosse et Irlande) voient émerger une nouvelle réflexion sur la nature, les moyens et les limites de l'autorité politique. En effet, les deux monarchies sont frappées par des épisodes de troubles et de contestations politiques au milieu du siècle qui soulèvent la question de la nature du pouvoir royal. C'est bien une réflexion sur la définition de l'État et les formes de son gouvernement qui s'ouvre alors et se prolonge tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, selon des modalités différentes en fonction des cas considérés. Cette dynamique est au cœur de la question puisqu'il s'agit de comprendre comment le pouvoir était conçu et exercé dans les deux monarchies et dans leurs colonies jusqu'aux années 1780. Ce travail sur l'exercice du pouvoir et le pouvoir en exercice (gouverner et administrer) passe par l'étude des idées politiques – dominantes ou alternatives – et de leurs incarnations dans les formes de gouvernements, dans les structures de la vie politique à l'échelle nationale, mais aussi dans les provinces et dans les colonies. Il conviendra également d'étudier les rapports de pouvoir entre gouvernés et gouvernants, les pratiques transactionnelles dans leurs différentes formes et l'expression des contestations politiques. Ainsi l'exercice du pouvoir doit être envisagé non seulement dans une acception administrative, mais également dans une dimension dynamique intégrant les mutations des pratiques de l'autorité et les aspirations aux réformes.

La réflexion sur l'État et le pouvoir des années 1640 aux années 1780 doit aussi prendre en compte la prégnance de la guerre qui impose le poids de l'outil militaire terrestre et naval, et nécessite une capacité à mobiliser les ressources disponibles de part et d'autre de l'Atlantique, notamment dans le processus de colonisation. La guerre demeure un élément essentiel d'affirmation de la puissance des États, sur terre comme sur mer, en Europe comme dans le reste du monde. Le rapport du roi et de l'État à la guerre est un des facteurs constitutifs de l'autorité politique, tant en France que dans les Îles britanniques, à la fois fondement de légitimité et cause de contestation. La guerre est aussi un élément rhétorique de propagande à l'intérieur comme à l'extérieur : l'activité diplomatique et le recours aux arguments du droit des gens pourront être envisagés dans cette perspective d'affirmation extérieure du pouvoir. Ainsi, la guerre peut être considérée comme un instrument de pouvoir interne, et comme un facteur décisif dans la construction administrative des États. Cependant, le rapport de la figure royale à la guerre et le discours sur la guerre évoluent entre le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et les années 1780. Progressivement, le champ du politique ne cesse de s'élargir sur la base du renforcement d'une administration de plus en plus savante des territoires et des populations, tant en métropole que dans les colonies. Les territoires américains des Couronnes de France et de Grande-Bretagne sont également le théâtre d'une organisation progressive du pouvoir à travers la mise en place de cadres administratifs : leurs pratiques et leurs rapports avec l'autorité métropolitaine devront être envisagés pour saisir l'émergence d'identités politiques propres, de formes de résistance et de revendications dont l'expression peut être violente. Enfin, il faut également étudier la circulation des idées et des pratiques politiques au sein des métropoles, comme leur réception et leur adaptation dans les colonies.

Au cours de la période envisagée, les raisons d'être du pouvoir politique sont l'objet d'un débat renouvelé dont les grands enjeux devront être connus, tout comme les formes d'expression d'opinions divergentes, de revendications et de contestations politiques ou encore de révoltes. Il faudra se pencher sur leur nature et leur portée dans les discours et les pratiques d'opposition aux pouvoirs dans la durée. Ces différents types d'interactions concernent des domaines variés, tels que l'économie politique ou encore le rapport à la pluralité et à la diversité des individus. Le programme intègre également la dimension religieuse des questions politiques et le lien existentiel entre l'État et la religion – affirmation de la religion dominante du royaume et ses contestations – qui sont structurantes tant en France que dans les Îles britanniques. De même, le programme ne néglige pas les apports de l'histoire du genre à l'historiographie politique, comme à la compréhension des pouvoirs, de l'autorité et de leur mise en œuvre ou de leur contestation.

Le programme s'achève dans les années 1780 : s'il comprend les événements relatifs à la guerre d'Indépendance américaine, il s'arrête avant la Révolution française. Appuyé sur une bibliographie en

## Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

### Section histoire et géographie

#### Programme de la session 2021

---

constant renouvellement, ce programme entend étudier les questions politiques de manière large, non seulement en intégrant les espaces coloniaux américains mais aussi les nouvelles problématiques afférentes à l'État et à la réflexion menée sur les pratiques politiques. Il s'agit, en somme, de souligner la dimension dynamique de l'histoire politique replacée dans le contexte intellectuel, culturel, religieux, social et économique de la seconde modernité.

Ainsi conçu, ce programme s'insère dans la formation continue des candidats au concours de l'agrégation interne d'histoire-géographie en leur permettant d'approfondir leurs connaissances et leur réflexion sur plusieurs pans importants des programmes d'histoire du second degré. L'histoire politique figure, en effet, en bonne place dans les enseignements du collège (classe de Quatrième) comme du lycée (classe de Seconde), notamment pour la période moderne avec l'étude du règne de Louis XIV, des révolutions d'Angleterre, des questions coloniales, de la nature et de l'impact politique des idées des Lumières en Europe et en Amérique.

#### **Cultures, médias, pouvoirs aux États-Unis et en Europe occidentale (1945 - 1991)**

La question porte sur les relations qu'entretiennent les cultures, les médias et les pouvoirs dans le monde occidental (composé ici des États-Unis et de quatre pays européens : France, Italie, République fédérale allemande et Royaume-Uni) pendant un demi-siècle (de la défaite de l'Allemagne nazie en 1945 à la dislocation de l'URSS en 1991).

Le cadre chronologique correspond au second XX<sup>e</sup> siècle.

La période s'ouvre avec la défaite de l'Allemagne nazie et, avec l'arrivée des Américains, la diffusion de la culture américaine en Europe occidentale à partir du milieu des années 1940. Au début de cette période, les États-Unis et leurs alliés occidentaux ont libéré une partie de l'Europe occidentale avec non seulement la volonté de voir se mettre en place des institutions démocratiques mais aussi, dans le cadre de l'aide économique, financière et matérielle apportée par le Plan Marshall (1947), d'orienter les cultures occidentales, les pratiques politiques, les opinions publiques et les institutions qui en sont les traductions dans un sens interdisant le retour de régimes autoritaires (en particulier en République fédérale d'Allemagne).

En libérant l'Europe, les soldats américains exportent la culture des États-Unis : ils popularisent le jazz, les jeans, le Coca-Cola, les sports américains, comme autant de produits ou de pratiques symbolisant la jeunesse et l'*American Way of Life*. C'est ainsi, dans toute l'Europe occidentale, une période de redémarrage et d'effervescence de la vie culturelle, de bouillonnement artistique, de mise en place de politiques publiques visant à démocratiser la culture (décentralisation théâtrale en France, *Arts Council* en Grande-Bretagne) et l'éducation, ainsi que la médiatisation des sports.

C'est enfin le début de la guerre froide, suivi rapidement de la coupure en deux du continent européen. Les pays situés à l'est du rideau de fer ne font pas partie du sujet mais on devra connaître avec précision la trame événementielle et les étapes de la guerre froide, afin de comprendre leur impact sur la vie culturelle. On devra prendre en compte certaines influences croisées (le phénomène Soljenitsyne dans l'émergence d'une pensée antitotalitaire en Europe occidentale, par exemple). Le concept « d'Occident » naît et se renforce par opposition au monde soviétique : si l'histoire de chacun des pays du « bloc de l'Est » n'entre pas dans le sujet, la perception et la réception de leurs expressions culturelles « à l'Ouest » en font pleinement partie.

Le *terminus ad quem* se situe au tout début des années 1990, moment où s'achèvent la guerre froide (chute du mur de Berlin en 1989 et dislocation de l'URSS en 1991) et une première forme de mondialisation culturelle, et où les réseaux informatiques s'ouvrent à des usages civils. Au-delà de cette période, le cadre idéologique et politique qui formait l'arrière-plan des rapports culturels entre les États-Unis et l'Europe se transforme.



## Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

### Section histoire et géographie

#### Programme de la session 2021

Si le cadre géographique du sujet comprend pour l'essentiel les États-Unis et l'Europe occidentale, principalement la France, la République fédérale d'Allemagne (le cas particulier de Berlin inclus), l'Italie et le Royaume-Uni, on pourra y ajouter d'autres pays européens (pays scandinaves, pays du Benelux, Espagne, République d'Irlande, Suisse) dans la mesure où ils appartiennent à l'espace culturel occidental et entretiennent des liens avec les cinq pays cités dans la perspective de la question. La Suisse, par exemple, abrite des institutions culturelles majeures d'envergure européenne, voire mondiale qui doivent être prises en compte.

De façon générale, les candidats devront savoir articuler plusieurs échelles (du local à l'international) et saisir les phénomènes de circulation entre les espaces politiques autant que ceux ancrés dans chacun d'entre eux.

Les termes « cultures », « médias » et « pouvoirs » nécessitent d'être définis.

La culture est entendue dans le sens large que lui a donné l'histoire culturelle, soit l'ensemble des représentations collectives propres à une société. Il ne s'agit donc pas de limiter la culture à ses seules expressions savantes et académiques mais de la comprendre plus globalement comme les usages, pratiques, sensibilités, valeurs, normes, croyances, imaginaires, constructions mémorielles qui structurent la manière dont un groupe perçoit le monde et se représente lui-même.

La pluralité des cultures impose le choix du pluriel puisque sont pris en compte aussi bien des produits « élitistes », ou du moins jugés comme tels (issus des musées, salles de concert prestigieuses, universités, etc.), que des produits plus « populaires » constitutifs d'une culture de masse (romans grand public, bandes dessinées, musiques de variété, émissions télévisées de divertissement, jeux et sports, modes alimentaires et vestimentaires, etc.). Le champ du culturel ne se limite pas non plus aux seuls produits (livres, films, disques, affiches, etc.). Il intègre aussi les acteurs, les supports de diffusion de ces produits (à commencer par les médias), les phénomènes de transferts et d'influences culturels selon des jeux d'échelle souvent subtils, il suppose de porter une attention particulière à la réception différentielle de la culture selon les groupes, les espaces, les moments historiques. Il fait enfin une part importante aux institutions, groupes formels et informels, individus qui définissent, norment et orientent les pratiques culturelles.

Les médias représentent les moyens par lesquels des informations sont communiquées à un public. Il faut donc s'intéresser ici à ces supports techniques que sont la presse, la radio et la télévision sans oublier ces autres supports médiatiques que sont la photographie et l'affiche, en étant attentif à la manière dont ces outils émergent, se renouvellent, entrent en crise, se concurrencent (montée en puissance d'une télévision bientôt dominante dans le paysage médiatique occidental), au gré de contextes socio-économiques, culturels et politiques très évolutifs et selon des chronologies qui ne sont pas les mêmes suivant les pays considérés. Les médias ne doivent pas être analysés au travers du seul prisme technique des supports d'information par l'écrit, le son et l'image. La dimension sociale est aussi présente *via* le milieu socio-professionnel particulier des journalistes qui s'affirme durant la période dans un rapport souvent complexe aux pouvoirs économique et politique. La dimension culturelle est tout aussi importante, qui permet de croiser les deux termes. Les médias, en tant que systèmes de représentations, produisent de la culture et il conviendra d'être attentif à la constitution d'une culture médiatique (largement télévisée à partir des années 1960 avec les séries télévisées, émissions sportives, retransmissions en direct d'événements majeurs) qui marque les imaginaires, en posant la question de la réception de celle-ci.

Les pouvoirs sont entendus principalement comme les pouvoirs politiques et économiques. Dans le premier cas, il s'agit prioritairement des pouvoirs publics qui posent ou imposent des textes de lois, des règlements et des normes qui encadrent le fonctionnement culturel et médiatique, parfois de manière contraignante et liberticide (censure), qui produisent des politiques culturelles destinées à démocratiser l'accès au savoir et à protéger les médias d'une emprise trop forte des milieux d'affaires. Les situations nationales doivent toutefois être observées avec prudence tant les cas diffèrent. C'est le cas d'abord entre d'un côté des logiques libérales, fortes aux États-Unis et qui se diffusent en Europe occidentale à la fin des années 1970 et au début des années 1980, et de l'autre des modèles interventionnistes où l'État reste un acteur culturel et médiatique dominant. C'est le cas ensuite entre des pays marqués par une tradition de

centralisme administratif (France) et d'autres au fonctionnement fédéral (Allemagne). La relation fonctionne aussi dans l'autre sens, des médias vers le pouvoir. C'est l'occasion de se pencher sur les progrès d'une communication politique qui, inspirée des recettes du marketing, voit les *spin doctors* influencer bientôt les discours des élus et candidats au risque de lisser le verbe politique.

Les pouvoirs sont également économiques et il faudra s'interroger sur les conditions d'apparition d'une industrie culturelle du « divertissement » dont les États-Unis sont les pionniers et sur les pressions financières qu'exercent les grands groupes sur les médias et la culture, pressions favorisant des phénomènes de concentration des médias et de formatage des productions. La question interroge enfin le financement des institutions culturelles par le privé *via* les fondations et mécénat, ainsi que le rôle des acteurs non gouvernementaux (des ONG aux partis) dans les circulations culturelles.

Ces éléments de définition posés, avec les éléments de réflexion qui les accompagnent, l'étude s'organise autour de quelques problématiques centrales.

Les bornes chronologiques de la question suggèrent d'inscrire l'étude des interactions entre cultures, pouvoirs et médias dans le cadre particulier d'une guerre froide dont le renouvellement historiographique a montré les puissants enjeux et aspects culturels et dont les grandes lignes doivent être connues des candidats. On interrogera la notion d'« intellectuel » au travers de ces écrivains et artistes engagés individuellement ou collectivement dans le communisme ou dans l'anticommunisme, on verra comment s'exprime dans ces moments de tension l'information ou la propagande des États mais aussi des partis et officines (affiches, pétitions, manifestations, procès), on appréciera l'importance ainsi que les limites du jeu d'embrigadement/instrumentalisation politique des cultures et des médias. On ne saurait se limiter au cas célèbre d'Hollywood sous le maccarthysme, ni s'arrêter à la seule phase liminaire de la guerre froide, car de l'influence du « gauchisme » sur une partie des intellectuels de la fin des années 1960 aux engagements pacifistes de la « guerre fraîche » des années 1975-1985, les sociétés civiles occidentales restent en régime de mobilisation politico-culturelle dans un cadre politique général de liberté qu'il convient de souligner. Diffusion d'un « modèle » américain : c'est l'appropriation ou non de modèles culturels, à l'image des États-Unis qui exportent très tôt l'*American Way of Life* où les produits les plus prosaïques de la culture de masse (du *jean* au coca en passant par le basket et le rock) jouent un rôle essentiel et contribuent au *Soft Power* de l'Amérique. Il faudra mesurer l'ampleur réelle de cette américanisation de la culture occidentale qui s'opère de manière plus ou moins libre et spontanée (accords Blum-Byrnes de 1946 sur le cinéma).

La question s'organise aussi autour du phénomène non pas de l'émergence mais du renforcement de la culture de masse, à relier avec les progrès rapides en matière de niveau de formation, qui se traduit par un développement sans précédent des enseignements secondaire et supérieur, dans un contexte d'augmentation sans précédent là aussi du pouvoir d'achat, durant la croissance des « Trente Glorieuses ». Cette massification de la culture doit être analysée dans ses modalités (ses produits emblématiques et leur réception, ses publics cibles à commencer par les jeunes qui s'émancipent culturellement) mais aussi ses limites. La massification de la culture, est-ce forcément la démocratisation de celle-ci ? On évoquera les polémiques suscitées par cette évolution, entre ceux qui défendent la « culture pour tous » et ceux qui, tenant d'une culture « classique », déplorent l'avènement d'une « sous-culture » vulgaire, violente et commerciale, signe d'un déclin civilisationnel, ou ceux qui dénoncent, sur un plan plus politique, l'américanisation de cette culture populaire et ses supposés effets de manipulation. Au demeurant, cette culture de masse se réduit-elle à de médiocres produits formatés et consensuels ? Dans tous les cas, la démarche de hiérarchisation culturelle n'est pas pertinente dès lors qu'il s'agit surtout d'apprécier les jeux de représentations et d'influences... Question qui suppose également de réfléchir aux rapports complexes entre pouvoirs d'un côté et cultures et médias de l'autre.

Si durant la période, l'État a pu, notamment dans le cadre du *Welfare State* de l'après-guerre, jouer un rôle important pour dynamiser/protéger la production comme le patrimoine culturel via des politiques ambitieuses portées par des ministres emblématiques (d'André Malraux sous Charles de Gaulle à Jack Lang sous François Mitterrand dans le cas français), aider les médias par des financements publics et des législations bienveillantes, démocratiser l'enseignement par des réformes éducatives successives, son rôle a souvent été critiqué. Pression sur les médias, censure des intellectuels, politisation de l'enseignement,

instrumentalisation de la culture : les motifs de mécontentement ne manquent pas. Ils s'expriment notamment lors des contestations des années 1968 (qu'on se gardera de limiter au cas français) où certains veulent « libérer » les ondes et le petit écran. Ce pouvoir qui s'efforce souvent de contrôler et d'utiliser les médias subit parfois en retour leurs critiques. Dans les années 1970, un journalisme d'investigation dénonce les dysfonctionnements politiques des démocraties occidentales (enquêtes du *Washington Post* en 1971-1972 sur les « Pentagone Papers » et le *Watergate*, révélations du *Canard Enchaîné* durant le septennat giscardien). Pour autant, si les médias occidentaux s'émancipent progressivement de la tutelle du pouvoir avec l'ouverture à la concurrence du privé à partir des années 1960-1970-1980 qui brise ici et là les monopoles du secteur public (RAI, BBC, ORTF), l'indépendance n'est pas toujours au rendez-vous, surtout lorsque les médias souffrent des pressions croissantes des milieux d'affaires (la télévision italienne et Silvio Berlusconi). Le développement d'un marché de l'*Entertainment* aux États-Unis avec ses industries culturelles et groupes multimédias (maisons d'édition, studios de cinéma, chaînes de télévision et de radio, parcs d'attraction, sociétés de jeux vidéo) doit être interrogé tout comme la montée en puissance d'un marché de l'art avec ses musées, galeries et sociétés d'enchères. Durant la période charnière de la fin des années 1960 se développe enfin une contre-culture, là encore influencée par les États-Unis, avec ses chansons et festivals engagés contre la guerre du Vietnam (Woodstock) et ses tableaux et *Road Movies* contestataires (*Supermarket Lady* de Duane Hanson et *Easy Rider* de Dennis Hopper en 1969). De la *Beat Generation* des années 1950 au mouvement hippie des années 1960 qui bousculent les valeurs traditionnelles et annoncent les changements de mœurs (féminisme, écologie, anticonsumérisme, pacifisme, défense des minorités sexuelles, etc), on appréciera à chaque fois la part parfois ambiguë de transgression subversive et de créativité culturelle de ces mouvements d'avant-garde.

En lien avec la problématique précédente, on se penchera enfin sur le fonctionnement et l'évolution des milieux intellectuels et artistiques en distinguant des séquences importantes, comme celle de l'après-guerre culturelle (cinéma, théâtre, littérature, peinture) avec ses figures iconiques (Sartre, Picasso). Les transferts culturels entre Europe et États-Unis seront examinés, en soulignant les influences réciproques de part et d'autre (les Américains s'intéressent au « Nouveau Roman » et à la « Nouvelle Vague », écoutent les *Beatles*, lisent Aron, Foucault et Deleuze) et en observant la rivalité entre Paris et New York quant à la domination sur les arts. S'agissant de ces derniers, on montrera comment, sous l'influence du structuralisme et du post-modernisme, la pensée esthétique se renouvelle profondément. La question relève aussi d'une histoire des intellectuels avec ses maîtres à penser, fondateurs de courants et d'écoles, repères pour des générations entières. On insistera à cet égard sur le dynamisme des sciences sociales et humaines (histoire, philosophie, sociologie), sur leur capacité à comprendre et à engager des luttes (décolonisation, guerre froide) et à irriguer le débat politique.

Réfléchir sur l'histoire culturelle, médiatique et politique de l'Europe occidentale et des États-Unis de 1945 à 1991 permettra aux enseignants d'approfondir leur connaissance de ce passé récent, toujours à l'œuvre dans notre actualité. C'est l'histoire des mutations des représentations occidentales au cours du second XX<sup>e</sup> siècle que cette question invite à relire à la lumière de nombreux travaux récents. Elle pourra nourrir utilement des enseignements sur les implications et manifestations culturelles de la guerre froide, sur la place de l'Europe et des États-Unis dans le monde ou sur les évolutions de la société française depuis la Seconde Guerre mondiale et, plus largement, servira à mettre en œuvre une documentation contemporaine riche et essentielle dans l'enseignement de l'histoire.

Médiatisation de la culture et du politique, démocratisation et massification de la culture, liberté de l'information et indépendance de la culture, liens complexes entre création et transgression, transferts culturels et circulation médiatique à diverses échelles, fonctionnement des milieux intellectuels et artistiques, les entrées ne manquent pas pour interroger ce thème d'ensemble. A l'arrivée, cette question qui fait directement écho aux programmes d'histoire du secondaire, permet d'éclairer le fonctionnement du monde contemporain en interrogeant les mutations des représentations occidentales au cours du second XX<sup>e</sup> siècle.



# Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

## Section histoire et géographie

### Programme de la session 2021

## Géographie

### La France : géographie générale

La question proposée invite à réaffirmer le rôle de la géographie comme discipline de synthèse, pour analyser des phénomènes, des processus et des systèmes spatiaux dans leur globalité et leur complexité. Pour le candidat, elle doit aussi être l'occasion de mettre à jour des savoirs sur des sujets qui doivent être maîtrisés et enseignés en collège comme dans les lycées, en mettant en œuvre des raisonnements géographiques variés. Cette question doit inciter les candidats à conforter leurs connaissances sur la géographie thématique de la France, dans ses territoires terrestres et maritimes, métropolitains et ultramarins (les spécificités des départements-régions et collectivités d'Outre-Mer doivent être étudiées, comprises et enseignées), dans un cadre européen, mondial et maritime. La réflexion doit donc articuler l'identification des lignes de force du territoire national et les dynamiques qui le traversent et le façonnent, les acteurs qui sont à l'œuvre dans les territoires et les enjeux auxquels ils sont confrontés.

Il s'agit dès lors d'aboutir à une véritable compréhension de l'organisation territoriale, dans toutes ses dimensions, institutionnelles, économiques, sociales, culturelles, mais aussi physiques, environnementales et paysagères. Le rôle de l'aménagement des territoires et leurs interconnexions aux espaces nationaux, européens et internationaux devront être analysés, dans ce cadre, avec une attention toute particulière au rôle structurant des transports. Il convient aussi de comprendre des situations singulières : relations et degré de dépendance, d'indépendance ou d'interdépendance à la mer, interfaces, notamment maritimes et portuaires, contraintes et solutions environnementales, articulation des identités et des systèmes d'échanges locaux aux logiques de la mondialisation (telles que les économies résidentielles, par exemple) à l'origine de dynamiques parfois originales.

Pour y parvenir, il convient de prendre en compte les dynamiques territoriales récentes. L'espace français connaît des évolutions importantes qu'il convient de mesurer, de comprendre et d'expliquer. Parmi ces dynamiques, il est nécessaire de s'attacher au fait urbain dans toutes ses dimensions, la métropolisation n'en étant qu'un des aspects. On s'interrogera par exemple utilement sur les nouveaux paradigmes d'une urbanité plus durable, sur l'évolution des dynamiques de périurbanisation et de rurbanisation, ainsi que sur leurs conséquences pour les espaces ruraux. Les évolutions actuelles engendrent aussi des différenciations spatiales importantes, qui valorisent certains espaces au détriment d'autres, « en crise », aujourd'hui marginalisés ou délaissés, ou qui accentuent des inégalités économiques, sociales et socio-spatiales. Il faut enfin veiller à inscrire ces phénomènes dans des contextes marqués par des dynamiques telles que celles des régions maritimes et frontalières, de la littoralisation, de la gestion des risques naturels et technologiques, ou de la patrimonialisation des espaces et des biens (aires protégées, labels...).

Comprendre ces dynamiques suppose de mettre clairement en évidence les processus et les facteurs qui en sont à l'origine, les acteurs et les formes que prend leur coopération. Dans ce cadre, le poids, la place et le rôle respectifs de l'État, des collectivités territoriales mais aussi des autres acteurs du territoire au premier rang desquels figurent les entreprises et les populations doivent être questionnés.

A l'échelle nationale, il en est de même de l'influence des politiques publiques, du rôle de l'aménagement du/des territoire(s), et, de manière sous-jacente, des réformes territoriales récentes (réforme des collectivités territoriales de 2010, lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015 par exemple) et de l'évolution des modes de gouvernance. A d'autres échelles, d'autres facteurs internes tels que l'influence des réseaux (réseaux matériels et immatériels), les formes de mobilité, la perception de l'espace, les modes d'habiter, le poids des héritages et des représentations doivent aussi être mobilisés. Les processus externes tels que l'impact de la mondialisation (maritimisation et internationalisation des échanges, IDE, etc.) ou les politiques européennes (Politique agricole commune, réglementation environnementale par exemple) doivent être mesurés.

Cette approche peut être l'occasion de s'interroger sur la pertinence des découpages statistiques, institutionnels et politiques (EPCI, bassins de vie, unités et aires urbaines, zones d'emploi, petites régions



## Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

### Section histoire et géographie

#### Programme de la session 2021

agricoles et forestières, départements, régions...) et de leurs périmètres dans la compréhension du territoire, à un moment où l'organisation de l'espace prend des formes réticulaires. Cette question est aussi l'occasion d'étudier plus en détail le fait régional, en dépassant la simple approche institutionnelle.

Il s'agit donc, en s'appuyant sur des exemples choisis à des échelles variées, de comprendre comment les phénomènes se transforment, s'organisent et s'articulent, dans leurs dimensions spatio-temporelles et multiscalaires, de la très petite échelle (régionale, nationale voire supra-nationale) à la très grande échelle (communes, intercommunalités, « pays » au sens géographique du terme).

Ces éléments peuvent se mesurer en ayant recours à de nombreux indicateurs, démographiques (évolution naturelle, variation migratoire, structure par âges, espérance de vie...), économiques (emploi, chômage, revenus, pauvreté...), sociaux et culturels (niveaux de diplôme, accès aux soins, votes politiques...). Ces données sont aujourd'hui disponibles grâce à plusieurs sources d'information (Observatoire des territoires, Observatoire du littoral et de la mer, INSEE, Cartostat, Agreste, etc.), accessibles en ligne.

Cette question pourra se prêter à de nombreuses propositions de transpositions pédagogiques à tous les niveaux, notamment dans le cadre du programme de troisième (dynamiques territoriales de la France contemporaine : pourquoi et comment aménager le territoire ?, la France et l'Union européenne) ou les nouveaux programmes du lycée.

#### **L'Asie du Sud-Est (question nouvelle)**

Le jury propose de se concentrer sur l'Asie du Sud-Est, espace peu étudié à l'agrégation interne d'histoire-géographie et question au programme des autres concours d'histoire et de géographie. Cette région a connu des bouleversements importants en une vingtaine d'années. Une nouvelle génération de chercheurs francophones a également investi ces terrains, dont certains se sont ouverts à nouveau récemment, permettant non seulement d'actualiser les connaissances sur ces espaces, mais aussi de renouveler les concepts permettant de les penser.

#### **Entre unité et diversité, penser une Asie du Sud-Est plurielle.**

Cette région « d'entre Inde et Chine » (Michel Bruneau, 2006) doit son nom à un regard extérieur : celui porté à l'époque coloniale par les puissances européennes, afin de désigner cet ensemble situé au Sud de la Chine et à l'Est de l'Inde, les deux pays suscitant le plus leurs appétits. Cet espace d'entre-deux fut historiquement considéré en creux, tel un « angle de l'Asie » (Elisée Reclus, 1884), avant que sa position de carrefour soit mise en valeur par le courant de l'histoire globale (travaux de Denys Lombard sur le carrefour javanais, 1990). En effet, les circulations de personnes, de capitaux, d'objets et d'idées constituent un vecteur ancien et toujours actif d'unification de la zone. En conséquence, l'étude de cette zone ne peut se réduire à des monographies d'États juxtaposées les unes aux autres. Il est nécessaire d'interroger de manière critique ce découpage, les dynamiques et points communs inhérents à la cohésion régionale de cet ensemble, ainsi que les circulations et les réseaux, notamment maritimes, qui le structurent.

En effet, la diversité est grande dans cette aire régionale regroupant des États archipélagiques (Indonésie, Malaisie, Philippines), et d'autres situés sur le continent (Birmanie, Thaïlande, Laos, Cambodge et Vietnam). De riches micro-États – Singapour et Brunei – complètent cet ensemble aux côtés de pays toujours classés dans la catégorie des PMA par l'ONU : Laos, Birmanie et Cambodge ; tandis que des pays en situation intermédiaire ont connu récemment des croissances économiques aussi spectaculaires que les inégalités qu'elles génèrent.

Les écarts démographiques sont également importants, allant de 1 à 16 entre le Cambodge décimé par les Khmers rouges et l'Indonésie, premier pays musulman du monde en nombre d'habitants relevant de cette confession. La géographie culturelle a mis en valeur la grande diversité ethnique, linguistique et religieuse qui caractérise les populations du Sud-Est asiatique, dont la richesse des toponymes témoigne. Si certaines communautés ont essaimé dans toute la zone, telles les diasporas indiennes et chinoises,

d'autres voient leur existence menacée. A ce titre, l'Asie du Sud-Est constitue un excellent laboratoire pour penser les rapports de pouvoirs inter-ethniques et, sans le restreindre nécessairement à ce champ, la notion même de « minorités ». La relégation spatiale dans les confins frontaliers montagneux dont elles ont historiquement été victimes (conduisant souvent à leur sédentarisation forcée), leur marginalisation politique et économique, tout autant que les tentatives d'intégration au grand récit national dont elles font l'objet, s'incarnent en des lieux de prédilection pour les géographes : zones frontalières, hauts lieux de la nation, musées, folklore touristique, etc. La géographie des déplacements forcés renseigne sur leur vulnérabilité, comme en témoigne encore récemment l'exode massif des Rohingyas de Birmanie en 2017.

Pour autant, cette hétérogénéité ne doit pas masquer le caractère opératoire de cette catégorie exogène. Cette Asie du Sud-Est montagneuse, maritime et tropicale, partiellement volcanique, correspond à une plate-forme péninsulaire et archipélagique entre deux océans, affectée par la mousson. L'ensemble de ces caractéristiques explique les richesses écosystémiques de ses forêts, et le fait que l'eau soit partout : fortes précipitations et risques associés, fleuves et deltas, mers, îles et détroits -pénalisant d'autant plus le seul pays enclavé de la zone, le Laos. Dans cette Asie chaude et humide se sont développés des systèmes agraires à la fois causes et conséquences des fortes densités, au centre desquels se trouve la riziculture. C'est à partir d'elle que Pierre Gourou, initiateur de la géographie tropicale française, a pensé le concept de civilisation du végétal (1940), à la suite de sa thèse sur le delta du fleuve rouge.

En outre, l'effectivité de la catégorie sert des tentatives contemporaines d'intégration régionale, aujourd'hui affectées par la rivalité entre la Chine et les États-Unis : ASEAN (Association of Southeast Asian Nations), dont la devise est *One vision, one identity, one community*, mais aussi APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation), et des forums non gouvernementaux comme le CSCAP (Council for Security Cooperation in the Asia Pacific) pour certains pays. De plus, la zone est structurée par des triangles de croissance (Goh Chok Tong, 1989), désignant d'abord des espaces transfrontaliers très dynamiques (SIJORI – Singapour-Johor-Riau), puis un modèle de développement théorisé par la banque asiatique de développement (BAD) amenant une complexification croissante des réseaux de coopération, et débouchant à la fin des années 1990 sur un nouvel outil d'aménagement : les corridors économiques, structurant d'une part la région du grand Mékong et d'autre part la Malaisie et l'Indonésie. La question de l'organisation, ainsi que celle de la mise en valeur et en réseau de cet ensemble régional à différentes échelles, sont donc également à prendre en considération.

Dans cette Asie du Sud-Est plurielle, le rôle des États, souvent très anciens, dans l'unification et la stabilisation des territoires, constitue un objet d'étude privilégié en géopolitique. Aujourd'hui encore, les enjeux frontaliers, terrestres et maritimes, peuvent être sensibles. Dans un contexte contemporain d'intense construction nationale, heurtée par la colonisation et la guerre froide, la projection actuelle en mer des États du Sud-Est asiatique est source de tensions comme de coopérations, dans l'ombre portée de la Chine : conflits autour des Spratleys et des Paracels, stratégie chinoise du « collier de perles », piraterie dans le détroit de Malacca poussant aux initiatives inter-régionales, etc. C'est aussi une géographie de la violence et de la colère qui se dessine, comme le montrent, en Indonésie, la sécession du Timor oriental en 1999 et l'obtention par la province d'Aceh d'un statut spécial.

#### **Dynamisme économique et autoritarisme politique : l'Asie du Sud-Est dans la mondialisation**

L'Asie du Sud-Est constitue un laboratoire d'observation pour repenser la notion de « pays émergents » dans la mondialisation, incarnés dans des États à la fois politiquement autoritaires et économiquement libéraux, brouillant la frontière entre secteur privé et public. L'interventionnisme étatique est constitutif de la réussite de leur modèle économique en contexte mondialisé. Adopté à partir des années 1980 par les cinq « tigres » de la zone – Thaïlande, Malaisie, Philippines, Indonésie et Vietnam –, il s'inscrit dans la lignée du « modèle en vol d'oies sauvages » initié par le Japon (Akamatsu, 1937) suivi dans un premier temps par les quatre « dragons ». La reproductibilité du modèle serait assurée par le partage en commun de « valeurs asiatiques » prônées historiquement par Lee Kuan Yew à Singapour. Le modèle de croissance adopté repose sur le choix d'une économie exportatrice, en partie héritière de l'époque coloniale (plantations de cultures spéculatives comme l'hévéa, le café ou encore l'huile de palme). Du riz à la puce électronique, cette stratégie économique reste aujourd'hui fondamentalement pilotée par des États forts, qui imposent des réformes agraires et dirigent l'industrialisation par une remontée des filières soutenue par une scolarisation massive des jeunes. Les conséquences de cette extraversion économique se lisent clairement dans l'espace : littoralisation de l'économie polarisée par des ports, zones franches,



construction de parcs industriels et d'aéroports en périphérie des villes, apparition de paradis fiscaux, etc. La production de richesses induites a conduit à la constitution de vastes marchés de consommation domestique, que la géographie du commerce, du tourisme et des loisirs renseigne habilement.

Toutefois, alors que la plupart de ces pays avaient fait des progrès significatifs vers la démocratie à partir des années 1980, un autoritarisme durable s'y installe aujourd'hui, illustrant le fait que les concepts occidentaux de « classes moyennes » et de « sociétés civiles » ne s'appliquent pas si facilement en contexte sud-est asiatique. Depuis la fragilisation des économies nord-américaine et européenne à la fin des années 2000, la Chine a renforcé son influence sur la zone, et entériné un contrôle social rigoureux, garantissant prospérité et stabilité aux populations au prix d'un autoritarisme renforcé. Le désenchantement depuis l'accès au pouvoir d'Aung San Suu Kyi en Birmanie, la régression des libertés en contexte post-dictatorial aux Philippines, les coups d'État militaires en Thaïlande et le musèlement de toute voix contestataire au Vietnam confirment cet état de fait, auquel seules la Malaisie et l'Indonésie semblent pour le moment échapper, même si l'ombre du terrorisme plane sur cette dernière. L'enjeu est aussi d'analyser les espaces du quotidien, où le contrôle s'exerce dans les usines, les quartiers d'habitation, les trottoirs (où existe un commerce de rue informel souvent actif) et jusqu'aux espaces numériques avec la surveillance d'internet. Conséquemment, le Sud-Est asiatique fournit une excellente opportunité pour mobiliser et interroger le concept d'« espace public ».

La croissance économique globale de la zone s'accompagne d'une croissance urbaine polarisée par les métropoles, et affectant également les petites et moyennes villes. Cette dynamique a des conséquences non seulement sur la morphologie (verticalisation urbaine, privatisation accrue des espaces résidentiels, portées par des investisseurs régionaux invitant à penser la circulation de capitaux et de modèles urbains), mais aussi sur les rapports entre villes et campagnes, ces dernières pouvant supporter des densités parmi les plus fortes du monde comme l'illustre l'exemple de Java. Ces productions de la ville, du reste très contrastées d'un pays à l'autre, rendent d'autant plus cruciale la question des mobilités et des transports. Ces questions peuvent être abordées selon différents angles complémentaires, de l'étude des flux et des réseaux, aux politiques d'aménagement du territoire, en passant par les pratiques citadines de toutes les classes sociales pour se loger, se nourrir, se déplacer, travailler, négocier leur sécurité, et ainsi faire valoir leurs droits dans un contexte exacerbé de tensions foncières, les expropriations et les déguerpissements forcés accompagnant la spéculation immobilière.

Les limites sociales et environnementales de cette croissance sont également à interroger. La question énergétique est devenue particulièrement stratégique pour alimenter cette croissance : construction de barrages, contrôle des routes maritimes dans l'approvisionnement en hydrocarbures, déforestation, développement des énergies renouvelables, inégalités et discriminations qui régissent l'accès aux énergies élémentaires que sont l'eau et l'électricité, constituent autant de sujets d'actualité à investir sans clichés. En effet, ces pays ne peuvent plus être désignés comme en voie de développement, ou pire du tiers-monde, structurellement en retard sur ces questions : si la géographie sociale, de l'environnement, de la santé et des risques sont autant de champs à investir pour prendre la mesure réelle des menaces, il convient aussi de relever les engagements politiques pris et les innovations à l'œuvre, de l'échelle internationale (rappelons que tous les pays de la zone ont ratifié le protocole de Kyoto de 1997 et l'accord de Paris sur le climat de 2015) aux initiatives locales (il est par exemple possible de payer son bus comme sa facture d'électricité avec ses déchets plastiques à Surabaya, deuxième plus grande ville d'Indonésie). Le changement climatique est d'autant plus inquiétant pour les acteurs de la zone qu'ils en seront particulièrement victimes, remettant en cause le modèle même de leur croissance économique.

L'Asie du Sud-Est permet donc d'aborder de multiples aspects de la géographie et de varier les échelles d'analyse.

#### **Une géographie du lointain invitant au décentrement dans les programmes scolaires**

L'Asie du Sud-Est est bien présente dans les programmes du secondaire, ce qui rend d'autant plus nécessaire la formation des enseignants sur cette géographie du lointain invitant au décentrement. Cette région peut fournir des cas d'étude originaux au collège, non seulement en sixième sur l'habiter, mais aussi en cinquième (questions du partage des richesses en contexte de croissance démographique, de la gestion des ressources et des risques) et en quatrième, sur les thèmes de l'urbanisation, des migrations et de la mondialisation. Au lycée, elle peut alimenter des exemples et des cas d'étude pour faire comprendre aux élèves les trois processus structurant les programmes : transition, recomposition et mondialisation. Elle



## Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

### Section histoire et géographie

#### Programme de la session 2021

---

est en effet une région particulièrement affectée par la croissance démographique et urbaine, et les conséquences qui en résultent : migrations, vieillissement et creusement des inégalités. La gestion des ressources comme des risques devient alors cruciale, pouvant être étudiée en seconde, tandis que les enjeux de la métropolisation et de la littoralisation pourront être abordés en classe de première pour approcher la mondialisation. En terminale, le thème dédié aux mers et océans invite à traiter des questions qui ont un impact fort sur l'organisation de l'Asie du Sud-Est et son intégration dans le monde. De plus, deux études de cas portant spécifiquement sur ces espaces d'Asie du Sud-Est sont proposées : la mer de Chine méridionale et le détroit de Malacca. Enfin, les inégalités d'intégration et les enjeux de coopération des pays de la région constituent une étude possible des coopérations et tensions dans la mondialisation à l'échelle régionale.